

# L'année genevoise

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **10 (1951-1955)**

Heft 2

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## L'ANNÉE GENEVOISE

par

Jean-Jacques CHOUET

---

1952

L'année 1952 a été, comme sa devancière, riche en scrutins. Le 2 mars, les électeurs genevois acceptaient par 3.691 oui contre 3.267 non l'arrêté fédéral restreignant le droit d'ouvrir des hôtels. Ce fut le seul vote de l'année où ils se trouvèrent en désaccord avec leurs Confédérés. Le 30 mars, la loi fédérale sur l'agriculture fut acceptée par 10.968 voix contre 9.341. Le 20 avril, l'initiative fédérale abrogeant l'impôt sur le chiffre d'affaires fut repoussée par 12.568 non contre 6.779 oui. Il en fut de même, le 18 mai, pour l'initiative fédérale pour un « sacrifice de paix » (12.269 non, 7.126 oui), et pour la revision totale de la Constitution cantonale (16.067 non, 817 oui). Le 7 juillet, le projet fédéral de couverture des dépenses d'armement fut rejeté par 14.624 voix contre 3.466, alors que l'introduction des femmes dans le jury pénal genevois était admise par 10.442 oui contre 6.736 non. Le 5 octobre, la loi fédérale sur le contingentement du tabac fut acceptée (15.396 oui, 6.174 non) et l'arrêté sur les abris antiaériens repoussé (18.475 non, 2.320 oui). Le 23 novembre, l'arrêté fédéral prorogeant le contrôle des prix fut voté par 21.938 voix contre 4.072, et le statut du blé par 23.765 contre 2.135. Le 30 novembre enfin, les femmes de Genève furent appelées à dire si elles désiraient jouir du droit de vote. Sur 72.516 inscrites, 42.408 se prononcèrent valablement, soit 35.972 pour et 6.436 contre.

Sur le plan politique, et pour s'en tenir à l'essentiel, notons que le Grand Conseil vota le 28 janvier une loi sur l'aide aux invalides, et, le 18 octobre, une nouvelle loi sur les contributions

publiques ; que, le 25 novembre, M. Antoine Pugin (chrétien-social) prit la présidence du Conseil d'Etat ; que, de son côté, le Conseil municipal de la Ville décida le 9 mai la création d'un Institut Voltaire et qu'il appela le 30 M. Victor Maerky (radical) à diriger ses débats, la présidence du Conseil administratif revenant le même jour à M. Fernand Cottier (chrétien-social) ; que le compte d'Etat pour 1951 fut arrêté avec 93.009.810 fr. 31 aux recettes et 90.956.444 fr. 76 aux dépenses, et qu'une scission s'est produite dans le parti communiste du travail, dont le président suisse, Léon Nicole, fut exclu le 7 décembre après avoir abandonné le 6 février la direction de la *Voix ouvrière*.

Au chapitre des affaires militaires, il faut signaler l'entrée en service, le 1<sup>er</sup> mars, de la première école de recrues des nouvelles troupes de protection antiaérienne, le cours de répétition du régiment d'infanterie 3 du 12 au 31 mai, et le cours de complément du régiment de landwehr 71 du 27 octobre au 8 novembre. Au nécrologe, la mort du compositeur Joseph Lauber (28 mai), et celle de l'explorateur René Gouzy (16 octobre). Et enfin, piquées au long du calendrier, quelques dates diversement marquantes : la première feuille du marronnier de la Treille, éclose le 20 mars, le record d'altitude établi le 28 mai par notre concitoyen Raymond Lambert à 8.600 mètres, sous le sommet de l'Everest, l'inauguration du nouvel Institut de physique le 23 octobre, et, en décembre, la célébration solennelle du 350<sup>e</sup> anniversaire de l'Escalade. Il convient enfin de dire que les problèmes de la circulation et de l'urbanisme furent constamment à l'ordre du jour, et que l'on a continué de défigurer résolument le faubourg de Saint-Gervais.

De la vie internationale de Genève, on retiendra deux faits seulement : le remplacement de M. Moderow par M. Adrian Pelt (Pays-Bas) à la tête de l'Office européen des Nations Unies, le 1<sup>er</sup> septembre, et la décision prise le 6 octobre par le Conseil européen pour les recherches atomiques d'installer sur notre territoire le Laboratoire nucléaire européen, décision qui souleva une vive controverse.

Et voici, conclusion dont la sécheresse ne déparera point celle, bien involontaire, de cette brève chronique, ce que nous apprend la statistique : au 31 décembre 1952, notre canton

comptait 210.252 habitants, soit 113.765 femmes et 96.487 hommes, ou 69.333 Genevois, 104.259 Confédérés et 36.660 étrangers, domiciliés comme suit : 153.372 dans la Ville de Genève, 9.145 à Carouge, 4.046 à Chêne-Bougeries, 5.683 à Lancy, 3.976 à Vernier, et 34.030 dans les communes rurales.

## 1953

Si les consultations populaires fédérales ont été peu nombreuses en 1953, les scrutins cantonaux et municipaux n'ont pas manqué ; aussi les électeurs genevois ont-ils dû trancher au total sept questions fort diverses. Le 19 avril, ils ont rejeté par 14.076 voix contre 5.382 la loi fédérale sur le service des postes. Le 7 juin, contrairement au préavis du Grand Conseil, ils ont refusé une fois de plus les droits politiques aux femmes, par 17.967 non contre 13.419 oui ; le 28 de ce même mois, l'initiative populaire prohibant l'installation d'un institut international de physique nucléaire sur le territoire du canton était repoussée par 16.538 voix contre 7.332. Le 18 octobre, le cinquième programme de grands travaux échouait de justesse, 12.720 citoyens l'ayant condamné alors que 12.441 l'approuvaient, cependant que, sur le plan municipal, le projet de reconstruction du Grand-Théâtre était repoussé par 14.668 voix contre 4.776. Enfin, le 6 décembre, le projet de régime financier de la Confédération fut rejeté par 20.612 non contre 3.310 oui, alors que l'article constitutionnel relatif à la protection des eaux contre la pollution était accepté par 22.703 voix contre 543. Il faut noter que Genève s'exprima chaque fois dans le même sens que ses Confédérés. Mais on ne donnerait qu'une idée fâcheusement incomplète de l'usage que les Genevois firent cette année de leurs droits souverains si l'on omettait de signaler que, le 25 janvier, les comuniers de Meinier mirent fin à la « guerre des pantoufles » en décidant, par 54 voix contre 52, que les écoliers ne seraient pas obligés de retirer leurs souliers avant d'entrer en classe...

Au long de l'année politique, il faut enregistrer l'entrée en vigueur de la loi fiscale votée l'automne précédent, l'adoption,

le 27 juin, par le Grand Conseil, d'une loi instituant une pension de retraite pour les Conseillers d'Etat et le chancelier de la République, et, le 27 juin, celle d'une loi entérinant la rectification des frontières de la commune de Céligny ; le 10 janvier, M. Alfred Borel (radical) fut élu à la présidence du parlement cantonal, M. Jules Ducret (chrétien-social), prenant le 29 mai celle du Conseil municipal de la Ville et M. Maurice Thévenaz (radical) devenant le même jour président du Conseil administratif ; enfin, M. Charles Duboule (radical) fut appelé le 20 novembre à présider le Conseil d'Etat. Et, franchissant pour la première fois le cap des cent millions, le compte d'Etat pour 1952 fut arrêté avec 100.406.997 fr. 65 aux recettes et 97.917.787 fr. 77 aux dépenses.

Sur le plan militaire, on ne trouve à signaler que le cours de répétition du régiment d'infanterie 3, qui se déroula du 13 avril au 2 mai. Plusieurs noms connus doivent être inscrits au nécrologe de l'année : l'ancien conseiller national Jules-Edouard Gottret (19 février), le professeur Zareh Chéridjan (21 février) le professeur et historien François Ruchon (16 mai), le poète Charles d'Eternod (14 juin), l'historien Lucien Cramer (15 août), l'écrivain Noëlle Roger (14 octobre), et enfin la doyenne du canton, M<sup>me</sup> Charles Demierre, décédée le 13 novembre dans sa 102<sup>e</sup> année.

Au chapitre *Varia*, voici, le 19 mars, l'éclosion de la première feuille du marronnier de la Treille ; le centenaire de l'Institut national genevois, célébré le 2 mai ; la mise en train, en juillet, du Centre expérimental de télévision de Mon-Repos ; l'inauguration de la fontaine du Molard déplacée, le 5 septembre ; la disparition, le 11, de la femme du diplomate anglais MacLean ; la décision, prise en novembre par le Conseil d'Etat, d'octroyer la bourgeoisie d'honneur au chef de l'Orchestre de la Suisse romande, M. Ernest Ansermet ; et enfin, le 25 novembre, l'inauguration des nouvelles polycliniques.

Divers problèmes soulevèrent, au long de l'année, l'intérêt ou les passions, et retinrent l'attention des pouvoirs publics : la reconstruction du Grand-Théâtre, la sécurité routière, la crise du logement, demeurée aiguë en dépit de nombreuses constructions, l'urbanisme et notamment la destruction du

vieux faubourg. Problèmes âprement débattus, mais non résolus...

Sur la scène internationale de Genève, beaucoup de silhouettes passèrent, familières ou nouvelles. De ces dernières, on mentionnera les deux plus originales : S.M. Salote, reine des îles Tonga, et le sirdar Tensing, vainqueur de l'Everest, venu retrouver ses compagnons de cordée genevois et tâter avec eux les varappes du Salève.

Et traditionnellement, nous laisserons les statisticiens conclure cette sommaire revue, et nous apprendre que le canton comptait, au 31 décembre 1953, 213.278 habitants, soit 70.324 Genevois, 107.057 Confédérés et 35.897 étrangers, dont 155.282 habitaient la Ville de Genève, 9.585 Carouge, 4.128 Chêne-Bougeries, 5.771 Lancy, 4.140 Vernier, et 34.372 les communes rurales.